



JOURNAL D'INFORMATION

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

- Eric GALINON - Maire : samedi de 10 H à 12 H
- Vincent LAROCHE - 1^{er} Adjoint : samedi de 10 H à 12 H
- Sylvie DRÉON - 2^e Adjointe : mercredi de 10 H à 12 H
- Alain BROUSSOLLE - 3^e Adjoint : mardi de 9 H 30 à 12 H

COMMISSIONS :

À noter : Le maire est membre de toutes les commissions.

Commission d'Appel d'offre :

Membres titulaires :

LAROCHE Vincent (Vice-Président)
DRÉON Sylvie
BROUSSOLLE Alain

Membres suppléants :

MOREIRA Marissa
PARILLAUD Yoann
RATHONIE Méric

Comité syndical du Syndicat mixte BELLOVIC :

Délégué titulaire : LAROCHE Vincent

Délégué suppléant : BROUSSOLLE Alain

Délégués auprès de la FDEE 19 :

Délégués titulaires :

BROUSSOLLE Alain
LAROCHE Bernard

Délégués suppléants :

RATHONIE Méric
LAROCHE Vincent

Représentants au sein de l'Association Nationale Notre Village :

Représentant titulaire : LAROCHE Bernard

Représentant suppléant : REYGNER Laure

Délégués SIRTOM :

Délégué titulaire : LAROCHE Bernard

Délégué suppléant : BROUSSOLLE Alain

Commission Voirie :

BROUSSOLLE Alain (Vice-Président)
RATHONIE Méric

Commission Environnement / Développement durable / urbanisme / bâtiments communaux :

PARILLAUD Yoann
DRÉON Sylvie (Vice-Présidente)
MARSALLON Olivier

REYGNER Laure
MARSALLON Damien (coopté)

Commission Assainissement Collectif :

LAROCHE Vincent (Vice-Président)
LAROCHE Bernard

MARSALLON Olivier

Commission Ecole / Cantine :

DRÉON Sylvie (Vice-Présidente)
JOUVENEL Lamduan

MOREIRA Marissa
REYGNER Laure

Commission Finances :

LAROCHE Vincent (Vice-Président)
BROUSSOLLE Alain

LAROCHE Bernard
RATHONIE Méric

Commission Tourisme / Culture / Informations / Animations :

DRÉON Sylvie (Vice-Présidente)
MOREIRA Marissa

PARILLAUD Yoann
RATHONIE Méric

Commission Aide aux personnes / Relation avec les Associations :

JOUVENEL Lamduan
RATHONIE Méric (Vice-Président)

Commission Agriculture / Sections :

LAROCHE Vincent
BROUSSOLLE Alain (Vice-Président)

PARILLAUD Yoann

Commission Communale des impôts direct (CCID) :

Commissaires titulaires :

PIALAT Maurice
DRÉON Fabrice
BROUSSOLLE Alain
LAROCHE Bernard
REYGNER Laure
CHAUTY Gaëlle

Commissaires suppléants :

SIMBILLE Francis
VERGNE René
ALVITRE Jean-Pierre
BONNEFON Romain
NGUYEN Monique
DEYMAT Rosine

AGENTS COMMUNAUX :

En ce début d'année scolaire, Monsieur Thomas SALVANT a rejoint l'équipe de la mairie. Il bénéficie d'un contrat aidé « Parcours emploi compétences » à hauteur de 20 heures par semaine pour une période d'un an renouvelable 6 mois afin d'assurer la garderie du soir et d'aider aux tâches d'entretien des espaces verts le reste du temps. Bienvenue à lui !

De plus, pour faciliter le fonctionnement administratif et pour une meilleure gestion du temps de travail des agents, un état des heures est demandé chaque semaine à tout le personnel municipal.

COUVERTURE 4G ET TÉLÉPHONIE MOBILE :

Après examens, la commune a été reconnue en zone blanche par l'État.

Par conséquent, celle-ci a été retenue pour bénéficier d'un pylône 4G afin de couvrir le bas de la commune et de desservir au mieux la population.

La société « FREE » a été désignée par l'Etat pour effectuer ces travaux.

Le mardi 9 juin 2020 a eu lieu une réunion avec les riverains concernant la première étude pour l'implantation d'un pylône dans la zone artisanale à proximité de la salle polyvalente.

Suite à cette première analyse et après concertation sur le projet, quatre autres sites ont été proposés. Après diverses recherches, un emplacement a été retenu au lieu-dit Lestrade.

Pour ce faire, la commune achète ce terrain. Les démarches administratives sont en cours.

TRAVAUX RESTAURANT :

Un marché public a été lancé pour la réalisation des travaux du restaurant et de son logement.

Le Conseil Municipal a délibéré sur le choix des entreprises lot par lot.

Les travaux ont débuté au mois d'août et nous espérons voir cette opération finalisée fin d'année 2020.

Un repreneur a déjà été choisi et il est bien arrivé parmi nous avec sa famille au mois de juillet.

Nous comptons sur vous pour venir nombreux lors de son inauguration prochaine et surtout tout au long de l'année afin de maintenir l'activité.

TRAVAUX VOIRIE :

Des travaux de voirie vont être réalisés sur la commune à l'automne. Plusieurs lieux sont concernés notamment les chemins ruraux de Tricolet, et du Verdier.

Des travaux de réfection des accès busés vont être effectués routes du Verdier Bas et des Reyrands.

TRAVAUX DE FIN D'ANNÉE :

Déploiement de la fibre :

Il est nécessaire d'effectuer l'élagage au bord des routes départementales et communales au plus tard en février 2021. Nous recherchons une solution à moindre coût pour les propriétaires qui souhaiteraient faire réaliser cette prestation. L'accès à la fibre sera disponible à partir de l'été 2021.

Travaux du pont :

Des travaux sur le pont dans le bourg au niveau de la RD15 ont débuté début septembre et doivent être terminés vers la mi-octobre.

La circulation restera fermée sur celui-ci tout au long du chantier.

Aménagement du Bourg :

L'obligation de couper un très gros peuplier qui posait de graves soucis en termes de sécurité par des chutes de ses branches, mais qui pourtant offrait une ombre généreuse, avait laissé une souche disgracieuse et bien encombrante. Par ailleurs, le revêtement en pierres disposé après les travaux de la grange, ne satisfaisait ni l'œil, ni les talons aiguille !!!

Profitant de la présence d'une mini pelle au chantier du restaurant, il a été décidé de supprimer la souche, le massif bouleaux qui se révélait menaçant et de refaire l'ensemble du sol avec un revêtement en castine rose bien plus esthétique. L'opération a été laborieuse et a demandé beaucoup d'efforts et généré des flots de sueurs pour les bénévoles qui ont participé.

Il reste encore à mettre en place des plantations d'embellissement.

ADRESSAGE :

Afin de finaliser cette opération, il serait souhaitable que les personnes n'ayant pas récupérées leur plaque de numéro le fassent rapidement à la mairie, aux horaires d'ouvertures.

PLUI :

La Communauté de Communes Midi Corrézien s'est récemment engagée dans une démarche d'élaboration de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).

Cette procédure vise à créer un document de référence cohérent à l'échelle de l'intercommunalité. Il permettra de doter d'un document d'urbanisme les communes qui n'en ont pas (18 communes) et de remplacer les différents documents d'urbanisme aujourd'hui en vigueur sur les autres (PLUi, PLU et cartes communales). Ceux-ci resteront donc en vigueur jusqu'à l'approbation définitive du nouveau PLUi.

Le PLUi va permettre d'instituer des règles homogènes sur l'ensemble du territoire, qui prendront notamment en compte l'évolution législative et réglementaire récente (loi Grenelle I et II, loi ALUR, loi sur l'avenir de l'agriculture, ...).

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal traduira et déterminera les conditions de développement du territoire Midi Corrézien pour les 10 ans suivant son approbation. C'est un document destiné à prendre en compte un ensemble de facteurs (environnement, agriculture, développement urbain, activités économiques, déplacements, patrimoine, pratiques liées au tourisme et aux loisirs, ...) et qui **a comme objectif de mettre en place un développement économe et durable du territoire.**

Le Conseil Communautaire, pour réaliser ce document, doit procéder par étapes successives de travail, de réflexion et de concertation. Pour cela, il s'est adjoint les services conjoints de bureau d'études spécialisés pour la bonne réalisation de cette étude :



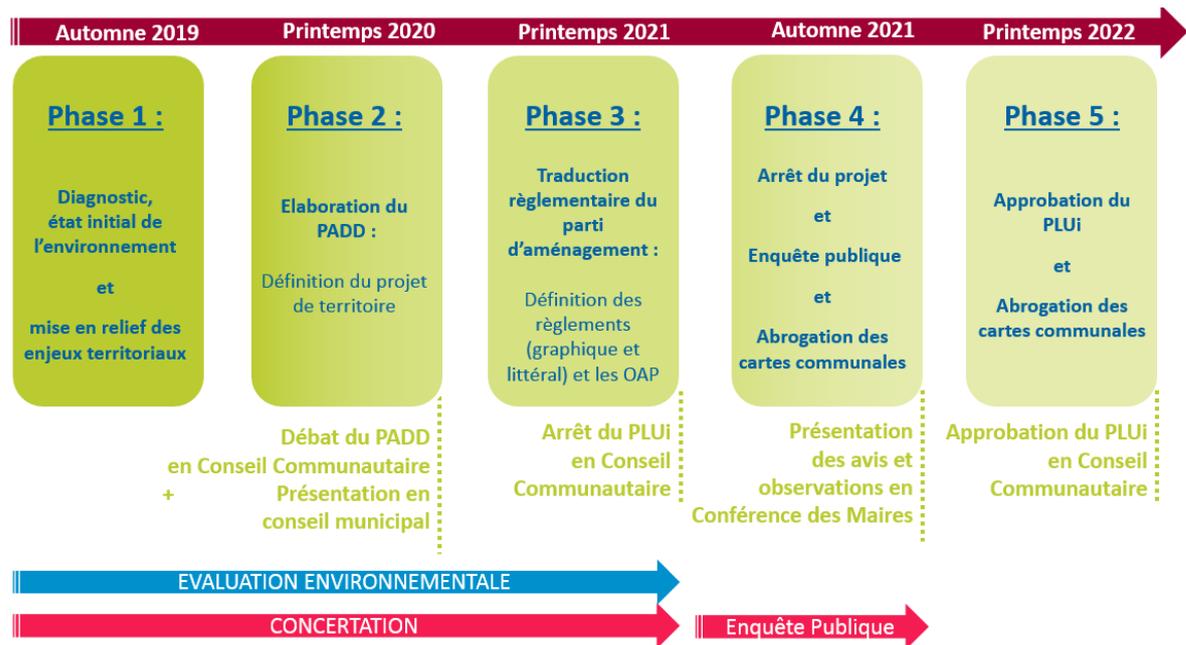
La première phase qui débute aujourd'hui (début janvier 2019) est celle du **diagnostic intercommunal**. Ce document doit permettre de dresser un état des lieux, d'analyser les caractéristiques du territoire et servira de base de travail pour la suite de l'étude.

La seconde phase, permettra de formaliser le projet intercommunal pour les années à venir sur l'ensemble des grands enjeux du territoire (environnement, agriculture, économie et urbanisme), ce que l'on appelle **le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**.

La dernière phase d'étude consistera à retranscrire ce projet intercommunal dans un cadre plus juridique avec **le zonage et le règlement**.

Les phases 4 et 5 sont des phases administratives qui permettront de valider le document auprès des Personnes Publiques Associées (Services de l'Etat, Chambres consulaires, communes et territoires limitrophes, ...), et de réaliser l'enquête publique.

L'ensemble de ce travail se fera en association avec les services de l'Etat et les différents acteurs intervenant sur le territoire.



Par ailleurs, dans le cadre de **la concertation avec la population**, les documents validés au fur et à mesure de l'avancement de l'étude seront consultables à la Communauté de Communes et dans les mairies. **Des registres** y sont également disponibles dès à présent pour prendre en compte les réflexions des habitants et leurs propositions. Une fois le projet intercommunal plus avancé, **des réunions publiques** seront également organisées.

Le but de la concertation est d'informer la population, mais également d'étudier, de réfléchir et d'intégrer les propositions intéressantes ayant trait à l'intérêt général du territoire. C'est pourquoi votre participation sera plus que jamais la bienvenue.

Une enquête publique sera également mise en œuvre à la fin de la procédure, avant l'approbation définitive du futur document d'urbanisme. Elle visera à répondre d'une manière plus formelle à l'ensemble des demandes de la population. Celle-ci devrait avoir lieu à l'horizon 2021, suivant le bon avancement du travail d'étude.

Les régularisations cadastrales des routes du Plantou et des Gourbilles sont en cours depuis un certain temps, le Maire demande aux propriétaires concernés de se présenter en mairie afin de signer les documents ci-afférents. Cette opération permettra éventuellement des classifications dans le PLUi.

RENTRÉE SCOLAIRE :

La rentrée scolaire pour les élèves du RPI Le Pescher /Sérilhac a eu lieu le mardi 1^{er} septembre 2020. La mairie a renouvelé, comme chaque année, sa demande auprès de l'académie de Limoges pour bénéficier d'un Service Civique pour la rentrée.

Afin de préserver la santé de nos enfants, les règles sanitaires restent inchangées de celles mises en place après le confinement. Merci de votre compréhension.

LA CHARTE DU BON VOISINAGE :

Pour nous habitants, la campagne offre un cadre de vie agréable :

- des paysages changeants
- de l'espace
- du grand air
- du calme
- des couleurs
- des senteurs

Des éléments sonores et olfactifs sont l'empreinte de notre cadre de vie.

En effet un tracteur qui passe, un coq qui chante, des cloches qui sonnent, des enfants qui jouent à l'école... sont l'esprit de la campagne.

En revanche, la frontière entre les bruits de la vie et les nuisances est mince.

Pour cela, la mairie souhaite faire un point sur :

<u>Les nuisances sonores, c'est fini !</u>	1 : Je bricole ou je tonds pendant les horaires autorisés la semaine 8h-12h / 14h-19h Le samedi de 9h-12h / 15h-19h et le dimanche et jours fériés de 10h-12h. 2 : Chez moi, j'évite tout comportement bruyant et excessif surtout entre 22h et 7h du matin. 3 : Je fais en sorte que mon chien n'aboie pas sans cesse. 4 : Je ne fais pas ronfler le moteur de mon véhicule (2 ou 4 roues).
<u>La propreté : Tous concernés !</u>	1 : Je ramasse les excréments de mon chien en utilisant des sacs appropriés. 2 : Je ne dépose pas d'ordures dans la nature, j'utilise les bacs de recyclage fournis par le SIRTOM ou ceux installés à la station-service (bien évidemment les déchets ne se posent pas au sol mais dans les bacs de recyclage). 3 : Je ne brûle ni mes déchets verts ni mes déchets plastiques (emballages agricoles, alimentaires...), mais je les amène à la déchetterie de Saint-Julien-Maumont (ouverte du lundi au jeudi 14h-18h et le vendredi et samedi 9h-12h / 14h-18h). 4 : Je nettoie le long de la façade de ma maison en balayant et désherbant manuellement (ramassage des feuilles, fruits, déneigement et salage l'hiver).
<u>La sécurité : l'affaire de tous !</u>	1 : J'élague régulièrement la végétation de mon jardin débordant sur la voie publique et chez mon voisin. 2 : Je respecte les autres en roulant à une vitesse adaptée (école, bourg, rue étroite...).

Que faire en cas de litige ?

Dans un premier temps, il faut parler calmement avec votre voisin ou à la personne qui occasionne une nuisance et s'expliquer. Parfois, cette personne ne se doute pas qu'elle dérange le voisinage. Puis si malheureusement cela perdure, vous avez la possibilité de saisir un médiateur ou les forces de l'ordre.

RECENSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier 2021 au 20 février 2021.
Mesdames Sylvie DRÉON et Yvane BROUSSOLLE seront en charge de ce recensement.

HORAIRES DES COMMERÇANTS AMBULANTS :

Nous vous rappelons la présence de commerçants ambulants sur notre commune.
Pour les personnes qui n'utilisent pas ces services habituellement, il est préférable de passer commande à l'avance notamment pour les boulangers.

- Épicerie de Laurent (06 70 92 49 00) le vendredi 16h30, rue de l'Étang et 17h30 sur la place du Foirail.
- Boucherie Charcuterie Pascal Courdurié (06 89 30 57 28 – camion : 06 70 85 36 37) le samedi 11h00 – 12h00 devant la mairie.
- Boulangerie Capelas (05 55 85 50 36) le jeudi 9h15 – 9h30 rue de l'étang (pain sur commande)
- Boulangerie Bos (05 55 25 48 66) le lundi et jeudi 10h00 – 10h30 et le samedi 10h30 – 11h30 place du Platane ou place du Foirail.

Nous avons aussi des producteurs locaux, ne les oubliez pas !

NUMÉROS UTILES :

Dépannage :

EDF : 09 72 67 50 19 ou 09 69 32 15 15

ENEDIS : 09 726 750 19

SAUR : 05 81 91 35 05 ou 05 81 31 85 03

ORANGE : 3900 pour les particuliers

3901 pour les professionnels.

Pour les autres opérateurs, en cas de dysfonctionnement contacter les directement.

Renseignements :

Maison du Département : 05 19 07 81 21

Communauté de Communes Midi Corrèzien :

- Secrétariat général : 05 55 84 31 00
- Enfance : 05 55 84 02 12
- CIAS : 05 55 84 80 35

Gendarmerie : 17

Beaulieu : 05 55 91 00 11

Beynat : 05 55 85 50 02

Meyssac : 05 55 25 40 03

Pompier : 18

SAMU : 15

Service COVID 19 : 0 800 130 000

La Municipalité tient à remercier toutes les personnes qui participent à la vie de la commune et qui entretiennent et embellissent le village et les hameaux.